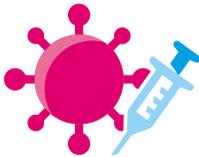
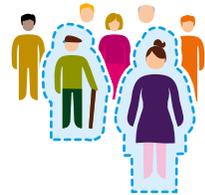


Vaccination contre le corona

Un vaccin contre le corona vous protège contre le virus du corona. Après la vaccination, il n'est donc plus possible d'être gravement malade à cause du virus du corona. Ainsi, en vous faisant vacciner, vous protégez également votre famille, vos amis et les personnes qui vous entourent.



Plus le nombre de gens s'étant faits vacciner augmentera, plus le nombre de personnes tombant malades diminuera. Vous allez être vacciné(e) ? La probabilité que vous soyez ensuite très malade à cause du virus du coronavirus est très faible.



C'est à vous de décider si vous souhaitez vous faire vacciner ou non. Le vaccin n'est obligatoire pour personne. La vaccination est gratuite. Tout le monde a le droit d'être vacciné, même si vous n'avez pas de numéro BSN.



Les règles en matière d'utilisation de vaccins sont très strictes aux Pays-Bas. Les vaccins ont été soigneusement testés sur des milliers de personnes. Le risque d'effets secondaires graves est très faible.



Le vaccin est administré avec une piqûre réalisée dans la partie supérieure du bras. Vous serez vacciné(e) avec le vaccin Janssen. Ce vaccin est efficace après une seule piqûre.



Beaucoup d'informations circulent sur les vaccins. Parmi ces informations certaines sont fausses ou inexactes. Assurez-vous de disposer d'informations fiables avant de faire votre propre choix.



Le saviez-vous ?

- Vous pouvez vous faire vacciner de manière anonyme. Vous n'êtes pas obligé(e) de donner votre nom. Si vous n'avez pas de numéro BSN, un numéro BNS anonyme sera créé pour vous.
- Vous devez cependant remplir au préalable une déclaration de santé. Cela peut se faire de manière anonyme. La déclaration de santé est disponible en plusieurs langues sur le lieu de vaccination.
- Si vous êtes enceinte, veuillez nous en informer à l'avance. Contrairement à d'autres vaccins, le vaccin de Janssen ne convient pas aux femmes enceintes.
- Si vous avez des questions d'ordre médical, posez-les au médecin qui sera présent sur le lieu de vaccination.

Il n'y a aucune raison d'être inquiet/inquiète. Vous pouvez vous faire vacciner en toute sécurité.

- La police n'effectue pas de contrôles sur les lieux de vaccination.
- Vous ne serez pas arrêté(e). Il n'y a aucun contact avec l'IND ou la police (ni sur le lieu de vaccination, ni par le biais du système de données).

Voir aussi

- www.coronavaccinatie.nl
- helpfulinformation.redcross.nl/covid-vaccinations
- www.government.nl/topics/coronavirus-covid-19/dutch-vaccination-programme
- www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/coronavirus-vaccinatie/documenten/brochures/2021/06/25/flyer-janssen-vaccin